

Séance du 13 novembre 2017

L'an deux mil dix sept

Et le treize novembre

à 19 h le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence M. EDON Dominique, Maire.

Etaient présents : AVIGNON Damien, BLUTEAU Sandra, CHAUSSEE Annick, COURTIN Elisabeth, DE MEYERE Patrick, EDON Dominique, LAMY Christophe, PATAULT Florie, PINCONNET Gilles, VOTAVA Nadine

Absents excusés : MONTAROU Lionel, GUEHO Sigrid, LEGRAND Anthony, ROTTIER Corinne,
absent : Néant

Secrétaire de séance : Mme VOTAVA Nadine conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

M. MONTAROU Lionel a donné son pouvoir à M. Dominique EDON
Mme GUEHO Sigrid a donné son pouvoir à M. Patrick DE MEYERE
Mme ROTTIER Corinne a donné son pouvoir à Mme Annick CHAUSSE

DECISION MODIFICATIVE N°1

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le budget de la Commune,

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal d'autoriser la décision modificative n° 1 suivante du budget de l'exercice 2017 :

BUDGET COMMUNE

Section de fonctionnement :

Dépenses :

Chapitre 011 Charges à caractère général

Article 6068 autres matières et fournitures + 6 000,00 €

Recettes :

Chapitre 042 Opérations d'ordre

Article 722 travaux en régie + 6 000,00 €

Section d'investissement :

Dépenses :

Chapitre 040 Opérations d'ordre

Article 2313 travaux en régie + 6 000,00 €

Chapitre 21 Immobilisations en cours

Article 2111 Acquisition de terrain - 6 000,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise la décision modificative n° 2 suivante :

Section de fonctionnement :

Dépenses :

Chapitre 011 Charges à caractère général

Article 6068 autres matières et fournitures + 6 000,00 €

Recettes :

Chapitre 042 Opérations d'ordre

Article 722 travaux en régie + 6 000,00 €

Section d'investissement :

Dépenses :

Chapitre 040 Opérations d'ordre

Article 2313 travaux en régie + 6 000,00 €

Chapitre 21 Immobilisations en cours

Article 2111 Acquisition de terrain - 6 000,00 €

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document administratif, comptable et financier relatif à cette décision modificative n° 2. **Adopté à l'unanimité**

**AVIS SUR LA MODIFICATION
D'OUVRAGE DE TRANSPORT
DE GAZ EXISTANT**

2017 - 56

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le projet concernant la modification d'ouvrage de transport de gaz existant, déviation de la canalisation La Chapelle Saint Rémy - Beillé,

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il faut donner un avis sur ce projet,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Donne un avis favorable sur le projet de modification d'ouvrage de transport de gaz existant - Déviation de la canalisation La Chapelle Saint Rémy - Beillé (72).

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document administratif, comptable et financier relatif à cette décision. **Adopté à l'unanimité**

DEMANDE

D'AIDE SOCIALE

« dossier n° 02/2017 »

2017 - 57

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la décision de la commission « Action Sociale » concernant la demande d'une administrée, sollicitant une aide financière, car son dossier de demande de banque alimentaire a été effectué tardivement,

La commission « Action Sociale » a donné un avis favorable et propose une aide financière d'un montant de 80 € en 2 bons d'achats de 40 € chez les commerçants de la commune,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide d'accorder une aide financière de 80 € en 2 bons d'achats de 40 € chez les commerçants de la commune,

Le service de la Direction de la Circonscription de la Solidarité Départementale de la Sarthe sera informé de la présente décision.

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document administratif, comptable et financier relatif à cette décision. **Adopté à l'unanimité**

DEMANDE

D'AIDE SOCIALE

« dossier n° 03/2017 »

2017 - 58

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la décision de la commission « Action Sociale » concernant une administrée, relative à l'inondation de sa maison suite aux travaux d'eau potable,

La commission « Action Sociale » a donné un avis favorable et propose une aide financière d'un montant de 50 € en 2 bons d'achats de 25 € chez les commerçants de la commune,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide d'accorder une aide financière de 50 € en 2 bons d'achats de 25 € chez les commerçants de la commune,

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document administratif, comptable et financier relatif à cette décision. **Adopté à l'unanimité**

BONS DE NOEL 2017

2017 - 59

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la décision de la commission « Action Sociale » concernant les bons de Noël 2017,

La commission « Action Sociale » a donné un avis favorable et propose que les bons de Noël 2017 pour les personnes de la commune à partir de 70 ans soient établis comme suit :

- 1 bon de 10 € pour une personne seule
- 2 bons de 10 € pour un couple

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

BONS DE NOEL 2017

2017 - 59
(suite)

Accepte la proposition de la commission « Action Sociale » concernant les bons de Noël 2017 pour les personnes de la commune à partir de 70 ans, qui seront établis comme suit :

- 1 bon de 10 € pour une personne seule
- 2 bons de 10 € pour un couple

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document administratif, comptable et financier relatif à cette décision. **Adopté à l'unanimité**

DEVIS

CHAUFFE EAU GAZ

Vestiaires de Football

2017 - 60

Monsieur le Maire présente et explique aux membres du conseil municipal les différents devis concernant le remplacement du chauffe eau gaz situé aux vestiaires de football.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide de retenir l'entreprise PAINEAU sis CONNERRE pour le remplacement du chauffe eau gaz situé aux vestiaires de football,

Le devis s'élève à la somme de 6 586,23 € H.T. soit 7 903,48 € T.T.C.

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document administratif, comptable et financier relatif à cette décision. **Adopté a l'unanimité**

EMPLACEMENT POUR COMMERCE ANBULANT DE PIZZA

2017 - 61

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du conseil municipal du courrier d'une demande d'emplacement pour un commerce ambulancier de pizza pour occuper le domaine public les lundis soirs de 17 h à 21 h,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise l'occupation du domaine public les lundis soirs sur la place de l'église pour effectuer la vente de pizza,

Fixe la redevance à 10 € par lundi pour cette occupation.

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document administratif, comptable et financier relatif à cette décision. **Adopté a l'unanimité**

MODIFICATION DES RYTMES SCOLAIRES

2017 - 62

Monsieur le Maire explique et informe les membres du conseil municipal dans la prévision d'une éventuelle modification des rythmes scolaires pour la rentrée de septembre 2018, il est demandé par l'Inspection de l'Éducation Nationale de la circonscription de La Ferté Bernard de donner son avis.,

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal soit le maintien des rythmes actuels ou le passage à la semaine de 4 jours / 4 jours et demi,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Donne un avis favorable pour le retour de la semaine de 4 jours pour la rentrée de septembre 2018.

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document administratif, comptable et financier relatif à cette décision. **Adopté a l'unanimité**

DIVERS

- présentation du devis du bulletin annuel pour un montant de 1 416 €

- achat de 7 dictionnaires à 14 €/un et un lecteur DVD pour l'école, la directrice se charge des commandes

- courrier concernant l'ASRHVP pour l'Assemblée Générale du 24/11/2017

La séance est levée à 20h45

**AVIS SUR LA MODIFICATION
D'OUVRAGE DE TRANSPORT
DE GAZ EXISTANT**

2017 - 56

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le projet concernant la modification d'ouvrage de transport de gaz existant, déviation de la canalisation La Chapelle Saint Rémy - Beillé,

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il faut donner un avis sur ce projet,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Donne un avis favorable sur le projet de modification d'ouvrage de transport de gaz existant - Déviation de la canalisation La Chapelle Saint Rémy - Beillé (72).

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document administratif, comptable et financier relatif à cette décision. **Adopté à l'unanimité**

DEMANDE

D'AIDE SOCIALE

« dossier n° 02/2017 »

2017 - 57

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la décision de la commission « Action Sociale » concernant la demande de Madame SIMON Christine, sollicitant une aide financière, car son dossier de demande de banque alimentaire a été effectué tardivement,

La commission « Action Sociale » a donné un avis favorable et propose une aide financière d'un montant de 80 € en 2 bons d'achats de 40 € chez les commerçants de la commune,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide d'accorder une aide financière de 80 € en 2 bons d'achats de 40 € chez les commerçants de la commune,

Le service de la Direction de la Circonscription de la Solidarité Départementale de la Sarthe sera informé de la présente décision.

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document administratif, comptable et financier relatif à cette décision. **Adopté à l'unanimité**

DEMANDE

D'AIDE SOCIALE

« dossier n° 03/2017 »

2017 - 58

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la décision de la commission « Action Sociale » concernant Madame THEVARD Yvonne, relative à l'inondation de sa maison suite aux travaux d'eau potable,

La commission « Action Sociale » a donné un avis favorable et propose une aide financière d'un montant de 50 € en 2 bons d'achats de 25 € chez les commerçants de la commune,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide d'accorder une aide financière de 50 € en 2 bons d'achats de 25 € chez les commerçants de la commune,

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document administratif, comptable et financier relatif à cette décision. **Adopté à l'unanimité**

BONS DE NOEL 2017

2017 - 59

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la décision de la commission « Action Sociale » concernant les bons de Noël 2017,

La commission « Action Sociale » a donné un avis favorable et propose que les bons de Noël 2017 pour les personnes de la commune à partir de 70 ans soient établis comme suit :

- 1 bon de 10 € pour une personne seule
- 2 bons de 10 € pour un couple

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,